

DECISION DU PRESIDENT. CA 059-2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2022-059 portant délégation de signature en faveur de M. Michel VERON

Objet de la décision Demande de subvention de la Présidence

Conformément à sa délégation, le Président de l'Université d'Angers décide d'approuver l'octroi d'une subvention à l'association ABC Research pour les 53èmes journées annuelles de la société gérontologique de l'Ouest et du centre.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

*Par délégation et pour signature,
Le Directeur général adjoint chargé de
la formation et de la vie des campus
Michel VERON*

Signé le 13 avril 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr - **Mise en ligne le 13 avril 2022**

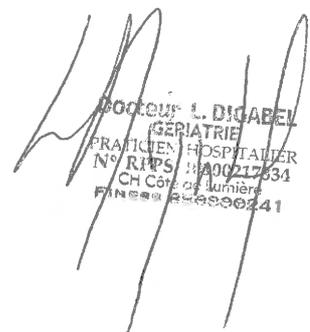


Les Sables d'Olonne, le 09/03/2022

Je soussigné Laurent Digabel donne toute autorité à l'association ABC Research pour encaisser versements dans le cadre de l'organisation du congrès de la Société de Gériologie de l'Ouest et du Centre à Angers les 13 et 14 mai 2022.

Laurent Digabel

Trésorier de la SGOC


DOCTEUR L. DIGABEL
GERIATRIE
PRACTICIEN HOSPITALIER
N° RPPS 1100212534
CH Côte de Lumière
FINSS 25000241